ANEM
www.anem.org

POUR LA MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
n° 284
juillet-août 2017 - 6 €

TOUR DE FRANCE LA MONTAGNE GAGNANTE

■ **Nouveau visage législatif pour la montagne**

DAVID HUGHES/STOCK.ADOBE.COM

◀ **La trame verte et bleue revoit ses objectifs**

DAVID HUGHES/STOCK.ADOBE.COM

◀ **Entretien avec Matthieu Magnin : « La fête de la Montagne, c'est la montagne au sens le plus large possible »**

NUMÉRO
284
JUILLET-AOÛT 2017

À LA UNE : Le Tour de France apporte beaucoup aux communes de montagne en termes de retombées touristiques, médiatiques, économiques, à la satisfaction des habitants de leur territoire. Chaque année, nombre d'entre elles constituent les sites d'arrivée et de départ de la course, ou sont simplement traversées au milieu de rangs de spectateurs enthousiastes, devant plusieurs millions de téléspectateurs issus de 190 pays.

Photo : Jérome Prévost/Presse sports

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

@AnemMontagne

ÉDITORIAL | MARIE-NOËLLE BATTISTEL, *présidente de l'ANEM, députée de l'Isère*

« LA MONTAGNE EN ROUTE »

L.A. Photo Création

« Au terme d'un temps électoral particulièrement long, la XVe législature est maintenant engagée. En grande partie renouvelée, rajeunie et plus paritaire, l'Assemblée nationale sera composée de nombreux élus sans mandats locaux. Si ce renouvellement citoyen peut être une chance pour notre pays, les élus de montagne réaffirment leurs attentes vis-à-vis de la nouvelle Assemblée.

Au-delà de ces clivages, nous devons nous assurer en effet que la montagne reste un sujet de consensus et de solidarité entre les parlementaires. Nous devons nous engager en faveur de la mobilisation de tous pour défendre nos spécificités.

Pas plus aujourd'hui qu'hier, la montagne ne doit être prisonnière des joutes politiques. Nous devons également être vigilants concernant les réformes annoncées sur la représentation démocratique du Parlement. L'application d'une dose de proportionnelle et la diminution du nombre de parlementaires sont souhaitées par beaucoup.

Cela peut aller dans le bon sens à condition de veiller à ce que la représentation montagnarde au niveau national ne soit pas réduite au profit des seules zones urbaines. Il ne saurait être question d'entamer encore une fois la capacité d'expression des montagnards.

Après la modernisation de la loi montagne de décembre dernier qui a confirmé et défendu nos spécificités, nous pourrons difficilement accepter qu'elles soient ainsi niées. Ce sera là, avec la mise en œuvre pleine et entière de la loi montagne, le cœur de notre feuille de route pour les temps à venir. »

SOMMAIRE

7 DOSSIER

Les élus de la montagne plébiscitent le Tour de France

- Une montagne de retombées
- Toutes les communes de montagne à l'honneur
- Les secrets du Grand Prix de la montagne
- Henri Nayrou : « Le Tour, c'est le bingo »
- Le « oui mais » de quelques communes
- Jean-François Pescheux : « Des communes nous appellent pour s'assurer d'être sur le parcours »
- Michel Cabart : « Élus de la montagne, les cyclistes ont besoin de vous »
- Le parcours de montagne et de moyenne montagne du Tour de France 2017

3 ACTUALITÉ
Le nouveau visage législatif de la montagne
Les députés de la nouvelle Assemblée par parti politique
Les retraits de loups partis pour plafonner

4 L'ACTUALITÉ DES MASSIFS

5 L'ENTRETIEN
Matthieu Magnin :
« La fête de la Montagne, c'est la montagne au sens le plus large possible »

6 ENVIRONNEMENT
La trame verte et bleue revoit ses objectifs

13 NUMÉRIQUE
Téléphonie mobile : augmentation du nombre de communes desservies
La liste des 100 nouvelles communes de montagne couvertes en Internet mobile de manière mutualisée par au moins trois opérateurs au cours des mois d'avril et mai 2017

14 FINANCES
Des communes classées montagne pénalisées par la réforme de la dotation de solidarité rurale

14 TOURISME
Sécurisation accrue pour l'emploi des saisonniers
Le chèque-vacances : un outil de paiement pour l'ensemble des prestations en montagne

15 VIE DE L'ANEM
Comité directeur : la rentrée en ligne de mire
L'élu du mois : Jean-Jacques Gianni, maire d'Évisa (Corse-du-Sud)

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Dorothée Collet
Laure Lachaise
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal :
juillet 2017

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

Le nouveau visage législatif de la montagne

À l'issue du second tour des élections législatives des 11 et 18 juin, la représentation parlementaire de la montagne se trouve profondément renouvelée. Voici une première approche globale de ce nouvel ensemble parlementaire, en attendant une présentation nominative exhaustive des nouvelles et nouveaux députés de montagne dans le numéro de rentrée de *PLM*.

Sur l'ensemble des 577 députés qui constituent l'Assemblée nationale, 136 sont élus dans des circonscriptions de montagne. De la précédente législature, 60 d'entre eux ne se représentaient pas, tandis que 43 autres ont été réélus. On assiste donc, avec l'arrivée de 93 députés de montagne « nouveaux », à un remaniement substantiel (de près de 70 %) de la représentation parlementaire montagnarde. Beaucoup d'entre eux viennent directement de la société civile sans avoir exercé précédemment d'autres mandats, contribuant à rendre cette assemblée globalement plus jeune et plus paritaire que la précédente.

« 93 nouveaux élus sur les 136 députés de montagne, un renouvellement substantiel de la représentation parlementaire montagnarde ! »

Un des traits marquants de la nouvelle assemblée est effectivement une féminisation accrue et significative de la députation. Si la parité n'est toujours pas atteinte, elle avoisine désormais les 40 % (plus précisément 38,82 %). Sur cet aspect, la montagne fait légèrement mieux avec un taux qui atteint les 39,70 %.

Mais l'élément le plus novateur de ces législatives réside dans une composition inédite avec l'apparition d'un nouveau groupe politique massif qui vient s'interposer dans le clivage traditionnel gauche/droite et qui, de surcroît, dispose à lui seul de la majorité absolue. Si la montagne n'échappe pas à ce mouvement de fond, certaines portions de massif conservent leur ancrage politique traditionnel, notamment dans les Vosges, le Jura et les Pyrénées.

Cela soulève pour l'Association la question de l'intégration de cette nouvelle configuration du paysage politique dans le fonctionnement de ses instances, caractérisé par une alternance binaire depuis l'origine (gauche/droite, majorité/opposition).

LES DÉPUTÉS DE LA NOUVELLE ASSEMBLÉE PAR PARTI POLITIQUE

	Total	Montagne
La République en marche	308	56
Modem	42	8
Les Républicains	113	39
Union des démocrates et indépendants	18	2
Divers Droite	6	3
Parti socialiste et PRG	32 (29 + 3)	11 (10 + 1)
Divers Gauche	12	7
Écologistes	1	1
La France insoumise	17	2
Parti communiste français	10	1
Régionalistes	5	4
Front national	8	1
Autres(1)	5	1
Total	**577**	**136**

(1) Extrême droite, Debout la France et Divers

LES RETRAITS DE LOUPS PARTIS POUR PLAFONNER

La réunion d'information et d'échanges qui s'est tenue à Lyon le 22 juin a permis de présenter le contenu du prochain arrêté à paraître mi-juillet, fixant pour 2017-2018 le nombre maximum de loups dont la destruction pourra être autorisée. L'occasion d'évoquer les possibilités d'évolution du cadre réglementaire actuel, notamment dans la perspective du futur plan loup 2018-2022, alors même que le Groupe national loup se cherche un nouveau mode de gouvernance.

PAS PLUS DE 40 RETRAITS EN 2017-2018 ?

Le chiffre accordé pour 2016-2017 était déjà de 36 mais le nombre d'animaux abattus est parvenu à 40. En effet, deux arrêtés successifs de majoration exceptionnelle du plafond, à chaque fois pour deux retraits supplémentaires, sont intervenus les 10 avril et 14 juin.

C'est la raison pour laquelle l'annonce d'une fourchette entre 36 et 40 spécimens a suscité de vives réactions d'incompréhension et de mécontentement, notamment de la part de l'ensemble des organisations agricoles représentatives des éleveurs. L'administration justifie les chiffres avancés par la récente expertise scientifique collective sur la biologie du loup (ESCO – voir *PLM* n° 282 du mois de mai) qui recommande de ne pas dépasser un taux de retraits de 12 % afin de ne pas atteindre un taux de mortalité de la population totale supérieur à 34 % (si on ajoute un taux de mortalité naturelle de l'ordre de 22 %) qui annoncerait à terme l'extinction certaine de l'espèce. Les élus de la montagne, tout comme les organisations professionnelles agricoles, ne sauraient souscrire à cette analyse, considérant que les conclusions de l'ESCO relèvent d'une précaution excessive dont la nécessité est contredite par les faits.

La population de loups en France fait preuve d'une vitalité certaine avec aujourd'hui 360 spécimens (répartis en 42 meutes et 57 zones de présence permanente), soit une progression notable de chacun de ces indicateurs ; preuve que la logique des protocoles d'enlèvement se révèle être le meilleur garant d'un accompagnement « réussi » du retour du loup en France.

MODIFICATIONS, EN BIEN OU EN MAL, DE CERTAINES MODALITÉS DE RETRAITS

Le dernier arrêté de majoration signé par Nicolas Hulot, ministre nouvellement nommé à la Transition écologique, se justifie par la nécessité de protéger les troupeaux lors de leur montée en alpage – une période particulièrement sensible aux attaques alors que les plafonds d'abattage autorisé sont déjà atteints. Sur la base de ce constat, le ministère de la Transition écologique et solidaire et celui de l'Agriculture et de l'Alimentation envisagent de modifier le temps calendaire des retraits en le calant sur l'année civile (1er janvier-31 décembre) au lieu de la saison d'estive (1er juillet-30 juin). D'autres aménagements de la réglementation actuelle ont également été présentés, en particulier l'habilitation des préfets coordonnateurs à arbitrer les arrêtés d'autorisation de tirs délivrés afin de les concentrer sur les territoires les plus pertinents. Outre le contretemps que cela implique, on peut redouter que ce niveau supplémentaire dans la procédure de délivrance se traduise dans les faits par une perte de réactivité sur le terrain.

VERS UN NOUVEAU PLAN NATIONAL LOUP POUR 2018-2022

Les aménagements évoqués ci-dessus pourraient intervenir dès la fin de l'exercice en cours. Ces derniers, ainsi que ceux relatifs à de nouvelles modalités de gouvernance, notamment au niveau des régions, devraient se retrouver au cœur de la refonte du plan national loup, en vue de la période 2018-2022, qui sera élaboré en concertant les acteurs dans le courant du second semestre. En effet, en tant qu'autorités de gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), destiné à financer les mesures de protection des troupeaux, les régions sont devenues des acteurs incontournables du plan de gestion du loup, qui reste néanmoins national mais dont les modalités finales ont vocation à être affinées ou adaptées au plan régional.

MASSIF CENTRAL : L'AOC CORRÈZE DÉSORMAIS RECONNUE

Réputées remonter au VIe siècle, les vignes du bassin de Brive, cultivées sur des coteaux schisteux abrupts au pied des premiers contreforts du Massif central, étaient prisées par les papes et les moines de l'abbaye de Cluny, en Bourgogne. Au terme de trois ans d'instruction du dossier soutenu par 45 producteurs locaux, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) a validé le 3 mai la création de l'AOC Corrèze. Celle-ci distingue les vins tranquilles produits dans 24 communes situées au nord (Coteaux de la Vézère) et au sud (cave de Branceilles et vins de paille) du bassin de Brive-la-Gaillarde.

Au sein de ce terroir, principalement situé en piémont, seules les communes de Brivezac et de Noailhac sont classées montagne. Elles pourront utiliser la mention complémentaire « vin de paille » mais n'auront pas accès à la dénomination géographique « coteaux de la Vézère » que se partageront uniquement les communes d'Allassac, Donzenac et Voutezac dont les 21 hectares de vignoble ont été replantés en 2003.

Plus d'infos : www.inao.gouv.fr/Espace-presse/Reconnaissance-des-vins-d-AOC-Correze

ALPES : TRAVERSEZ LE MASSIF À PIED DE JUIN À SEPTEMBRE !

Le coup d'envoi de la grande randonnée organisée par le Groupe Whatsalp a été donné à Vienne en Autriche le 3 juin dernier sur la place Stephansplatz. Elle se terminera à Nice le 29 septembre prochain. La randonnée est ouverte à toutes et à tous alors venez nombreux y participer ! Le parcours permettra ainsi d'observer à pied les territoires alpins et de recenser les évolutions positives ou négatives. Les participants emprunteront une grande partie de l'itinéraire de la randonnée TransALPedes, organisée il y a 25 ans.

Le Groupe Whatsalp, qui promeut le développement durable des territoires, est soutenu par la Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA). De nombreuses manifestations seront organisées tout au long de ces quatre mois. On notera les dates suivantes : la rencontre avec le secrétaire de la convention alpine le 27 juin à Schwarzach en Autriche, lui-même en route dans les Alpes avec un groupe de journalistes dans le cadre du projet We are Alps. Mais aussi la table ronde le 13 juillet 2017 à Merano en Italie sur le thème « Convention alpine – les 25 prochaines années » et enfin une conférence sur « Territoires de montagne – quel avenir ? » les 25 et 26 juillet 2017 à Salecina en Suisse.

Plus d'infos : http://whatsalp.org/de/calendar (allemand) ou http://whatsalp.org/en/site-meetings (anglais)

PYRÉNÉES : LES TROPHÉES DES INITIATIVES LOCALES RECRÉENT DU LIEN SOCIAL DANS LA MONTAGNE BASQUE

À l'initiative du programme Leader Montagne, la communauté d'agglomération Pays Basque vient de lancer sa première édition des Trophées des initiatives locales – Elgarrekin-Mugitu-Plazara.

L'objectif de ces Trophées des initiatives locales est avant tout de favoriser le vivre-ensemble, de lutter contre l'isolement social, de développer le lien intergénérationnel, de créer de nouvelles solidarités entre les habitants, et de faciliter l'implication et la participation de chacun dans la vie locale ; l'occasion de mettre à l'honneur les acteurs du territoire qui se bougent pour garder des villages vivants !

L'appel à candidatures était ouvert jusqu'au 30 juin 2017. En novembre, un jury désignera les lauréats et le public pourra également voter en ligne pour son projet coup de cœur. Une cérémonie de remise des prix, pouvant aller de 200 à 1 000 euros par projet, aura également lieu en décembre 2017.

Plus d'infos : http://www.le64.fr/actualites/participez-aux-trophees-des-initiatives-locales-elgarrekin-mugitu-plazara.html

JURA : Les producteurs de comté sur leur petit nuage !

Le comté, ambassadeur de la gastronomie française, s'est offert une petite virée dans l'espace cette année. Profitant de la mission Proxima, les producteurs ont offert un beau cadeau d'anniversaire à Thomas Pesquet: 300 grammes de comté du Jura ! De quoi ravir l'astronaute, qui n'est qu'autre que le compagnon d'Anne Mottet, nièce d'un producteur de lait à Plasne.

Beau résultat certes, mais l'acheminement vers la station spatiale internationale n'a pas été facile. Plusieurs étapes cruciales ont dû être franchies ! Trois morceaux de 300 grammes de comté ont été envoyés en octobre dernier par la famille Mottet au Centre national d'études spatiales de Toulouse puis à la NASA pour y subir une batterie de tests. Deux morceaux ont servi aux analyses. Après avoir obtenu la certitude qu'aucun risque pathogène n'existait, le troisième a pu partir de Baïkonour vers l'espace, le 19 février dernier, à bord du vaisseau de ravitaillement contenant quelque 2,5 tonnes de fret divers.

Quelle grande satisfaction quand les coopérateurs de la fruitière de Plasne-Barretaine ont vu leur comté dans les mains de Thomas Pesquet et de ses compagnons ! Cette aventure, en plus d'être exceptionnelle, devrait ouvrir la porte à de nouveaux marchés, notamment aux États-Unis, après avoir constaté l'absence de danger du comté au lait cru.

Plus d'infos : http://france3-regions.francetvinfo.fr

THOMAS PESQUET

Une dégustation insolite à 340 km d'altitude.

CORSE : UN CENTRE POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MOBILIER DE L'ÎLE VA OUVRIR À CALVI

Le projet d'installation d'un centre de conservation et de restauration préventive des objets mobiliers de Corse au fort Charlet à Calvi est né en 2004, sous l'impulsion d'Ange Santini, alors président du Conseil exécutif de l'île. Ce projet est parti du constat qu'en Corse le patrimoine mobilier est exceptionnel, que ce soit dans ses plus petites églises ou ses plus petits villages. Quelque 30 000 biens sont ainsi répertoriés. Ces objets demandent des restaurations parfois très onéreuses qui nécessitent des interventions techniques réalisées par des professionnels de la restauration.

DR

D'où la volonté de la Collectivité territoriale de Corse de créer ce centre afin de remédier à cette situation et d'aider les petites municipalités qui n'ont pas les moyens de sauver leur patrimoine.

Fort Charlet est un bâtiment militaire de quatre hectares acquis par l'État en 2006. Le permis de construire pour la réalisation du centre a été délivré en février 2009 et les travaux ont démarré en janvier 2012.

Le futur centre de conservation et de restauration du patrimoine qui devrait ouvrir à la rentrée proposera :

- un pôle de médiation avec des expositions, des animations ou encore des ateliers, ainsi qu'une réserve et l'administration, dans la partie restaurée sur 3 niveaux,
- un pôle technique pour tout ce qui est logistique, transit, ateliers et réserves, dans la partie neuve de plain-pied.

Plus d'infos : www.corse.fr/Le-Centre-de-conservation-preventive-des-objets-mobiliers-de-Corse_a489.html

VOSGES : LE CENTRE DE VACANCES DE BUSSANG S'OUVRE AU BIEN-ÊTRE

Malmené il y a trois ans par le projet de restructuration engagé au niveau national par le groupe Azureva, association de tourisme social qui compte 38 établissements en France, le village de vacances de Bussang sort la tête de l'eau. Après avoir dû restreindre drastiquement le nombre de ses emplois à plein temps (5 aujourd'hui au lieu de 23), le centre fait travailler une trentaine de saisonniers durant une dizaine de mois chaque année et génère un nombre équivalent d'emplois indirects.

L'offre du centre a été repensée par son nouveau directeur afin d'optimiser sa capacité d'accueil de 500 clients maximum pour 180 logements, soit quelque 420 lits, le tout réparti entre 11 bâtiments sur 9 hectares. Outre le maintien de l'accueil de séminaires en intersaisons, celle-ci s'étoffera cette année de nouvelles prestations bien-être mettant en valeur ses installations aqualudiques, mais aussi en proposant des animations originales, telles que restaurants éphémères, ballades en âne, parc animalier, etc.

Au sein du groupe, le centre de Bussang arrive aujourd'hui au quatrième rang en termes de chiffre d'affaires et comme le premier village de montagne en activité de l'hiver dernier.

Plus d'infos : Tél. 03 29 61 51 74 et www.azureva-vacances.com/fr/village-vacances/bussang/ete

Matthieu Magnin : « La fête de la Montagne, c'est la montagne au sens le plus large possible »

Matthieu Magnin est le directeur de l'office de tourisme de Gap-Tallard-Durance depuis un an et demi. Il a été en première ligne pour l'organisation de la fête de la Montagne à Jarjayes, commune des Hautes-Alpes qui touche Gap.

DR

Plus de 2 000 personnes étaient attendues les 24 et 25 juin derniers à Jarjayes pour la 5e édition de la fête de la Montagne organisée au domaine de Malcor, retenu cette année comme site ambassadeur du massif alpin. Un village d'exposants devait regrouper 25 professionnels représentant le territoire de Gap-Tallard-Durance. L'occasion de se réunir autour de cinq pôles découvertes : sports et pratiques de la montagne, nature et protection de l'environnement, agriculture, produits locaux, artisanat et traditions.

PLM : Pourquoi votre territoire a-t-il été désigné ambassadeur du massif alpin pour la fête de la Montagne 2017 ?

Matthieu Magnin : Depuis plusieurs années, nous sommes très mobilisés par cet événement. De nombreuses animations, notamment grâce à notre proximité directe avec la Durance, ont été proposées et 90 % des exposants socioprofessionnels venaient de notre territoire. Il s'agissait vraiment, et il s'agit toujours, de locaux qui parlaient à des locaux. Tout cela a séduit la coordination de la fête de la Montagne qui a souhaité nous accompagner en 2017 en mettant un petit coup de projecteur sur nos animations.

Nous nous sommes alors dit qu'il fallait que cet événement grandisse encore. Sa particularité étant qu'il s'adresse à tout type de personnes et tout type d'activités, un mur d'escalade a été monté dans le but d'offrir aux enfants une initiation encadrée et gratuite pendant tout le week-end, des accompagnements en activités d'eau vive ont été mis en place, des concerts, des anciens métiers, de la danse traditionnelle, de la gastronomie ont également été programmés. Chez nous, la fête de la Montagne, c'est la montagne au sens le plus large possible.

PLM : En quoi constitue-t-elle un événement important ?

M.M. : D'abord, elle est idéalement placée. Sa date annonce réellement le lancement de la saison estivale. C'est une jolie démonstration des activités que le public peut rencontrer sur notre territoire durant l'été. C'est donc à la fois une très belle promotion et un outil. Il faut dire que tout ce qui peut se mettre en place et qui est lié à la montagne fonctionne bien ici. Avec le Parc national des Écrins, nous disposons en effet d'une présence touristique exceptionnelle mais nous avons aussi une importante clientèle locale ou venue de la région PACA. L'ensemble forme un public déjà passionné par la montagne à la base.

PLM : Avez-vous pu mesurer les retombées des quatre éditions précédentes de la fête de la Montagne pour votre territoire ?

M.M. : Elles sont difficiles à quantifier mais, cette fois, nous avons bon espoir d'obtenir des retours mesurables de toute la région PACA au cours des prochaines semaines, des prochains mois et même des prochaines années. En s'accaparant l'événement – alors que les années précédentes il agrégeait les initiatives de différents socioprofessionnels pour en faire la promotion – notre office de tourisme aura tout fait pour donner une nouvelle visibilité et un nouveau pouvoir d'attraction à la fête de la Montagne.

La trame verte et bleue revoit ses objectifs

La COP21, la loi biodiversité, mais aussi la réforme territoriale ont changé la donne pour la trame verte et bleue.

DAVID HUGHES/STOCK.ADOBE.COM

Un groupe de travail informel s'est réuni le 6 juin au ministère de la Transition écologique et solidaire pour entamer une réflexion sur l'adaptation des objectifs nationaux de la trame verte et bleue, rendue nécessaire par l'évolution du cadre juridique global. La démarche devrait aboutir à la publication d'un décret d'ici la fin de l'année.

Instituée par la loi Grenelle II[1] et codifiée aux articles L.371-1 et suivants du Code de l'environnement, la trame verte et bleue (TVB) est un outil au service du développement durable. Il s'agit d'un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) ainsi que par les documents de planification de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle vient compléter utilement la stratégie nationale pour la biodiversité qui existe depuis 2004, à laquelle elle fournit un champ opératoire pour lui permettre d'améliorer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces, et le bon état écologique des masses d'eau.

Afin de tenir compte de certaines évolutions juridiques majeures et récentes (accord de la COP 21, loi sur la biodiversité du 8 août 2016 et réforme territoriale, notamment), la révision des objectifs nationaux de la trame verte et bleue est devenue une nécessité. En particulier, l'obligation faite aux régions par la loi NOTRe[2] d'élaborer de nouveaux schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), désormais opposables alors qu'ils n'étaient jusqu'ici qu'indicatifs, requiert de reconsidérer le processus d'élaboration des SRCE, que ces derniers doivent désormais prendre en compte. L'objectif recherché par le groupe de travail est de faire en sorte que les programmes d'action recommandés par les SRCE gagnent en pertinence et en opérationnalité.

Une synthèse de l'ensemble des SRCE, présentée sous la forme d'une base de données, assortie de transcriptions cartographiques, devrait être diffusée par le ministère dans le courant de l'été ou à la rentrée.

> « Un enjeu particulièrement sensible, notamment pour les élus des collectivités territoriales. »

La même obligation de prise en compte s'appliquant aux documents locaux d'urbanisme de types SCoT et PLU, il y a là un enjeu particulièrement sensible, notamment pour les élus des collectivités territoriales. La méthodologie utilisée – pour recenser le patrimoine biologique sur les territoires, leur assigner des objectifs de préservation assortis de contraintes ou d'incitations, et les transcrire dans une cartographie opposable – constitue donc autant de points qui méritent attention. C'est donc cette meilleure articulation entre les niveaux régionaux et locaux, et la qualité des concertations à engager qui est au cœur de la réflexion du groupe. À ce stade deux points font l'objet d'un consensus marqué : d'une part, les listes régionales d'espèces sensibles et d'habitats annexées aux SRCE ne seront pas regroupées pour tenir compte de la nouvelle carte administrative des régions, afin de maintenir leur contenu au plus près des réalités territoriales et, d'autre part, les problématiques nouvellement introduites par l'accord de Paris ou la loi sur la biodiversité ne s'imposeront qu'aux actions de l'État, afin de ne pas différer exagérément l'élaboration des SRADDET par les régions, pour la plupart en cours de finalisation d'ici l'automne.

Ces travaux devraient alimenter les débats sur la question lors du Conseil national de la biodiversité qui devait se réunir avant la fin du mois de juin. L'avis de ce dernier est en effet requis dans la perspective de l'adoption du décret de mise à jour des orientations nationales due à la TVB qui devrait être publié d'ici la fin 2017.

(1) Article 121 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.
(2) Article 13 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

REPÈRES

Réservoir de biodiversité
Espace dans lequel la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction et repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante.

Corridor écologique
Espace assurant la connexion entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Il en existe trois catégories : linéaire (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau), discontinu (ponctuation d'espaces-relais ou d'îlots-refuges, mares permanentes ou temporaires, bosquets) et paysagers (mosaïque de structures paysagères variées).

Trame bleue
Tout ou partie des cours d'eau et canaux (et leurs abords immédiats), ainsi que les zones humides répertoriées pour leur intérêt écologique en vertu du Code de l'environnement.

Trame verte
Ensemble constitué de tout ou partie des espaces protégés au titre du Code de l'environnement, ainsi que des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité, auxquels s'ajoutent des corridors écologiques et les terrains en bordure de lacs ou de rivières soumis à une obligation d'enherbement.

Trame brune
Éléments pédologiques (relatifs à la qualité des sols) pouvant être pris en compte par la TVB en raison de leur impact sur la qualité de la biodiversité ou des paysages.

Trame noire
Recense les données relatives à la pollution lumineuse.

LES ÉLUS DE LA MONTAGNE PLÉBISCITENT LE TOUR DE FRANCE

Les cinq principaux massifs montagneux français ont été inscrits au programme de ce 104e Tour de France, ce qui n'était plus arrivé depuis 1992. Dans l'ordre de passage : les Vosges, le Jura, les Pyrénées, le Massif central et les Alpes. En 2017, comme lors de toutes les éditions depuis 1903, le vainqueur final sera un bon grimpeur et donc un montagnard. Un coureur qui s'envole dans les cols. Un coureur qui fait honneur aux villages fleuris pour plaire au public, aux téléspectateurs et à la caravane du Tour. Sur leur passage, chaque spectateur retrouve ses yeux d'enfant, chaque spectateur prend le même plaisir. Les champions sont ovationnés mais tous les coureurs sont encouragés ou applaudis. C'est peut-être surtout cela la beauté du Tour. Témoignages d'élus.

Une montagne de retomb

Pour le Tour de France, la montagne est évidemment un passage obligé. La montagne le sert mais il sert la montagne. C'est pour cela que tous les élus de ces territoires aspirent à le recevoir ou simplement à voir les coureurs passer sur leurs routes. Retour sur le Tour 2016.

C'est l'immense Bernard Hinault qui le confie à *PLM* : « La montagne est grandiose, la montagne est magnifique. Et, en montagne, l'ambiance est incomparable. Par rapport aux étapes de plaine, la ferveur du public est encore multipliée. Sur les pentes, le courage des coureurs, du premier au dernier, émerveille. Le Tour les rend heureux ». Au-delà du rêve, lorsqu'elle a été élue maire de Megève en 2014, l'objectif de Catherine Julien-Brèches était de présenter son village au monde entier grâce à la puissante médiatisation de cette compétition sportive hors norme, de par son ancienneté (le premier Tour a eu lieu en 1903) et de son retentissement. Ce sera fait en juillet 2016.

Megève a tiré le gros lot : arrivée de la 18e étape, départ de la 20e étape et, encore sur son territoire, en préambule, l'« Étape du Tour » qui permet à 15 000 cyclosportifs venus des quatre coins de la planète de précéder les coureurs de quelques jours sur le parcours de l'étape reine. Aussitôt la construction du Tour et son itinéraire quotidien révélés au mois de septembre, toute une dynamique s'est créée comme une machine bien huilée. « L'événementiel, à Megève, on sait ce que c'est », rappelle Catherine Julien-Brèches. Deux cents bénévoles ont accouru avec enthousiasme afin de préparer un cadre parfait, un accueil exemplaire et pour répondre à l'attente de l'immense majorité des Mégevans de manière irréprochable.

Certes, il est toujours des insatisfaits. Quelques hôteliers et commerçants ont redouté haut et fort que leur village soit envahi par les campeurs et les campings-cars, ou que les routes et les rues soient totalement barrées ou peu accessibles. Leurs craintes n'étaient pas totalement injustifiées mais elles n'ont pas résisté à l'épreuve des faits.

> « Celui qui me dit qu'il n'a pas vendu de sandwiches et pas vendu de pain, je ne le croirai pas. »

Pour la 18e étape, un contre-la-montre vers Sallanches, 100 000 personnes ont été dénombrées à Megève et il va de soi que les portes des commerces ne sont pas restées closes et les hôtels vides. Un exemple : rien que l'équipe d'organisation du Tour de France a dépensé 600 000 euros à Megève pour trois jours d'hébergement. « Aujourd'hui, je suis fière d'avoir reçu le Tour de France », tranche Madame le maire non sans ironie : certaines des personnes, parmi les plus critiques, lui ont assuré depuis « qu'elles étaient tout de suite partantes pour une année prochaine ».

Ce même 21 juillet, entre Sallanches et Megève, le parcours passait par Combloux, à quatre kilomètres de là. « Il y a toujours des grincheux parce que cela perturbe la

BERNARD PAPON/PRESSE SPORTS

TOUTES LES COMMUNES DE MONTAGNE À L'HONNEUR

Le nouveau partenariat qui court jusqu'en 2025 entre Amaury Sport Organisation (ASO) et France Télévisions, diffuseur historique du Tour de France, a abouti à la retransmission en direct et en intégralité de toutes les étapes du Tour 2017. Chaque jour, du départ à l'arrivée, toutes les communes sur le parcours devraient donc avoir les honneurs du petit écran.

Depuis Saint-Gervais – L'Alpe d'Huez en 1990, quelques étapes décisives de montagne avaient déjà fait l'objet de retransmissions intégrales en direct. La première apparition de la télévision sur le Tour remonte à 1948 quand les téléspectateurs avaient pu suivre la fin de la dernière étape. Les caméras étaient installées au Parc des Princes où était jugée l'arrivée.

LES SECRETS DU GRAND PRIX DE LA MONTAGNE

- Depuis 1975, le meilleur grimpeur du Tour de France est reconnaissable à son maillot blanc à pois rouges.
- Afin d'établir le classement, les cols sont classés de quatrième catégorie à hors catégorie en fonction de leurs difficultés et de leurs longueurs.
- À chaque sommet, des points sont attribués aux coureurs passés en tête.
- Pour être déclaré vainqueur du classement de la montagne, il faut avoir effectué l'intégralité du parcours, de la première à la dernière étape.
- Le Grand Prix officiel de la montagne a été créé en 1933 mais, jusqu'en 1975, son leader ne portait pas de maillot distinctif.
- Avec sept victoires entre 1994 et 2004, le Français Richard Virenque est le recordman de victoires.
- Depuis 1947 (le premier Tour de France a eu lieu en 1903), 335 cols, stations d'altitude ou côtes ont compté au moins une fois pour le Grand Prix de la montagne.
- Des arrivées d'étape ont été jugées au sommet de 61 cols ou stations d'altitude.

circulation pendant quelques heures mais, à 98 %, c'était une immense fête au village, se remémore, lui aussi, le maire Jean Bertoluzzi. Il y avait un monde fou dans notre station village ; des gens joyeux d'être à Combloux et de pouvoir regarder le Tour de France. À la fois des locaux et des touristes. Les commerces et les associations ne pouvaient pas ne pas y trouver leur compte. Celui qui me dit qu'il n'a pas vendu de sandwiches et pas vendu de pain, je ne le croirai pas. »

À ce succès, tout le monde a contribué à sa façon. La commune avait déployé les moyens de services techniques très motivés. Dès 4 h 30 le matin de la course, les élus se sont mobilisés pour mettre les barrières en place. « Nous avions acheté 400 m de banderoles marquées Combloux », s'amuse Jean Bertoluzzi manifestement conquis et prêt à renouveler l'expérience mais pas à n'importe quel prix. « Être un jour ville étape, analyse-t-il, je pense qu'on n'en a pas les moyens mais être partenaire de la communauté de communes pour organiser un événement comme celui-là, je signe des deux mains ».

On n'en est pas là. Un an après, que reste-t-il du passage du Tour de France à Combloux mis à part un indéniable et inestimable gain de notoriété ? « L'immense souvenir de s'être défoncés pour quelque chose de beau, quelque chose de bien et des routes refaites par le département ».

Même satisfaction teintée d'un petit air de nostalgie à Laveissière – Le Lioran où les coureurs ne sont pas non plus passés en 2017, « malheureusement », soupire le maire, Nicole Viguès. De fait, au cœur des monts du Cantal, personne n'a oublié que le Tour de France a mieux fait connaître la région et la station du Lioran, que toutes les maisons avaient été décorées avec goût, la belle impatience des habitants aussi. « Cela a donné une plaisante image de notre territoire. Il fallait voir également le monde qui s'est déplacé ! », s'enflamme toujours Nicole Viguès.

> « Au cœur des monts du Cantal, personne n'a oublié que le Tour de France a fait mieux connaître la région. »

Concrètement, l'hiver dernier a vu arriver des skieurs jusque-là inconnus au Lioran et la commune espère que cette tendance va se confirmer cet été. « Le Tour, c'est réellement super, les gens sont vraiment dedans, conclut Nicole Viguès, même si on a toujours peur qu'il arrive quelque chose de dramatique, surtout en ce moment… »

Catherine Julien-Brèches, elle, n'y va pas par quatre chemins. Tout bien pesé et calculé, elle conseille vivement à ses collègues maires de montagne de ne pas hésiter à se lancer dans l'aventure du Tour de France. Megève a déjà refait acte de candidature.

Henri Nayrou : « Le Tour, c'est le bingo »

Henri Nayrou est le président du conseil départemental de l'Ariège où le Tour de France passe tous les ans depuis 2001. Cerise sur le gâteau : la treizième étape, entre Saint-Girons et Foix, a été programmée le 14 juillet.

Dans le Tour de France les montagnes sont incontournables. C'est là qu'il y a les plus beaux paysages avec les bords de mer ou les sites classés. Il y a de la belle pente, donc l'assurance d'un beau spectacle : le peloton éclate, s'éparpille ; c'est chacun pour soi, c'est là qu'on distingue les grands coureurs et ceux qui sont un peu moins grands.

D'ailleurs, tout le monde attend ces étapes de montagne. Elles créent l'engouement. Au reste, que serait le Tour sans les montagnes ? Un tour à encéphalogramme… plat et donc perdant de sa superbe.

Mais il faut dire également que les montagnes ont besoin du Tour et aussi de France Télévisions dont l'extraordinaire dispositif déployé – cette année, les étapes seront retransmises dans leur intégralité – et le professionnalisme de ses équipes assurent à nos territoires montagnards une visibilité qui est l'un des vecteurs de communication les plus efficaces.

Hélène Dagues/La Depeche du Midi

Le président du conseil départemental de l'Ariège se félicite particulièrement, cette année, de l'étape 100 % ariégeoise du 14 juillet.

Les stations de ski ont vite compris ces bons plans. Une arrivée en altitude coûte cher car ASO connaît parfaitement l'impact de ses choix mais comme cela rapporte gros, il y a du monde qui attend au portillon.

Nous, en Ariège, nous avons une relation de confiance et de fidélité avec les responsables du Tour de France, Christian Prudhomme en particulier. D'une part, nous sommes au cœur de la chaîne des Pyrénées, donc un passage privilégié. De l'autre, nous mettons en valeur la culture de notre terroir et de ses produits.

Depuis 2001, le Tour est passé tous les ans en Ariège, s'arrêtant treize fois dans nos villes comme sur les sommets mythiques (Beille, Pailheres, Ax 3 Domaines, etc.) et traversant trois fois nos territoires de part en part. Vous comprenez mieux pourquoi on affiche le slogan "L'Ariège aime le vélo".

Même avant de devenir le président du conseil départemental, j'avais ce dossier en charge, clamant sans relâche que nous étions des accros de la Grande Boucle pour trois raisons essentielles. Un : pour la notoriété et la localisation. Deux : pour lancer la saison touristique. Trois : pour le mieux vivre ensemble avec ce spectacle gratuit, populaire et festif.

Cette année, c'est le bingo : une étape de 100 km, 100 % Ariège, allant de Saint-Girons à Foix avec trois cols dont le terrible Mur de Péguère et, qui plus est, un 14 juillet !

L'Ariège aime vraiment le vélo et le Tour le lui rend bien.

Stéphane Mantey/Presse sports

Un départ coûte cher, comme ici au Val d'Aran en 2016. Une arrivée encore plus, mais c'est l'assurance d'un formidable succès populaire.

Le « oui mais » de quelques communes

Nul ne doute de la passion générée par l'arrivée d'une étape ou le passage du Tour de France. Certains élus n'y voient cependant pas que des effets positifs.

On l'aurait cru tout feu tout flamme tant le territoire de sa commune, Campan, est riche en hauts faits cyclistes. Il n'en est rien. Gérard Ara, maire de ce village de la haute vallée de l'Adour, à la conjonction de sites prestigieux qui font accourir les cyclistes de la terre entière (le Tourmalet, le col Aspin et le lac de Payolle où le Tour de France est arrivé en 2016), n'est pourtant pas loin d'être le mieux placé des élus pour tout connaître du Tour de France, et notamment l'éclairage qui l'accompagne durablement.

C'est à Sainte-Marie-de-Campan, un hameau, qu'est apposée une plaque souvenir sur un des murs qui entouraient la fameuse forge dans laquelle le populaire et légendaire Eugène Christophe, dit « le vieux gaulois », s'affaira pendant plusieurs heures en 1913 – toute assistance était alors interdite par le règlement – pour réparer sa fourche de vélo brisée dans la descente du Tourmalet. Cent ans plus tard, en 2013, le département a également érigé une stèle au cœur du village, représentant l'inoubliable héros. La commune a même le projet de lui consacrer un petit musée.

Preuve que la grande et la petite histoire du Tour de France à Campan se perpétue. Sauf en 2017, puisque, exceptionnellement, les coureurs se sont détournés du pittoresque et illustre village ainsi que de ses traditions cyclistes et pastorales au grand dam de nombre de ses habitants. Grave ? Pas grave ? Gérard Ara relativise. Il souligne que, quoi qu'il en soit, le Tour de France a rendu fameux le nom de sa commune et que ses routes continueront d'être fréquentées par des cyclistes du monde entier.

> « Pour une petite commune comme la nôtre, il y a beaucoup de contraintes très complexes à assumer. »

Pour le reste, à l'entendre, l'arrivée au lac de Payolle en 2016 a causé beaucoup de tracas et peu de bénéfices. « N'ayant pas d'hôtels, nous n'avons pas de retombées, précise le maire. En plus, pour une petite commune comme la nôtre, il y a beaucoup de contraintes à assumer. » Gérard Ara énumère : la mise en place de parkings pour 4000 personnes, les arrivées d'eau, les plates-formes pour les semi-remorques, etc. « Côté recettes : le tout gratuitement. Mais côté dépenses : tout bien calculé, le Tour de France 2016 aura coûté 130000 euros à la collectivité », déplore-t-il.

Sûr néanmoins que les coureurs repasseront prochainement par la vallée de Campan mais « recevoir une arrivée ou un départ, c'est quand même problématique ». Il est à craindre aussi qu'à l'avenir la baisse des dotations aux collectivités pèse dans la balance. À en croire une récente enquête de France Info, des élus de plusieurs régions françaises estiment qu'il faudra négocier de nouvelles conditions avec les organisateurs de la course ou répartir encore davantage l'investissement « Tour de France » entre les communes de l'intercommunalité.

DR

Coureur du Tour de France en 1978, 1979 et 1980, puis régulateur de la course de 1982 à 1994, Jean-François Pescheux a été directeur de l'épreuve jusqu'en 2013.

Jean-François Pescheux : *« Des communes nous appellent pour s'assurer d'être sur le parcours »*

Natif de Nemours, Jean-François Pescheux est tombé sous le charme de la montagne grâce au Tour de France mais aussi parce qu'« elle a quelque chose de grandiose en hiver comme en été. Tous les jours, il s'y passe quelque chose ». Au point d'acquérir un appartement à Saint-Jean-de-Sixt où il effectue de très fréquents séjours.

PLM : Comment construit-on le parcours du Tour de France ?

Jean-François Pescheux : Dans un premier temps, il faut définir les villes de départ et d'arrivée. En fonction de ça, nous pouvons réfléchir à l'ensemble du parcours. Nous devons opérer des choix : passera-t-on dans tel ou tel massif, montera-t-on tel ou tel col ? La règle, non écrite, est que, chaque année, nous empruntions la route de 20 à 25 cols. Certains sont mythiques et ont grandement contribué à l'histoire du Tour de France : l'Alpe d'Huez, le Tourmalet, Aspin, l'Aubisque, l'Iseran, l'Izoard au sommet duquel aura lieu en 2017, et pour la première fois, une arrivée d'étape.

Sur leurs pentes, ont été écrits tellement d'exploits qui nous ont fait vibrer et demeurent inscrits à jamais dans nos mémoires… Nous devons toutefois varier les difficultés afin de ne pas reproduire continuellement les mêmes émotions et surtout de ne pas négliger la moindre parcelle du territoire français.

PLM : Quels sont les coûts pour une commune ?

J.-F.P. : 65000 euros H.T. pour accueillir un départ et 110000 euros H.T. pour une arrivée. S'ajoutent à cela des dépenses réparties entre les communes et les départements : nettoiement et réfection des routes (si nécessaire), installation de barrières pour contenir les spectateurs et d'une salle de presse, ramassage des déchets, etc. Selon certaines estimations, les villes de départ et d'arrivée rentrent dans leurs frais à hauteur d'au moins une fois et demie leur investissement de départ. Sans compter toutes les retombées ultérieures liées à la promotion des sites et réalisées grâce à la couverture de la télévision.

PLM : Y a-t-il des communes qui sont sollicitées pour être sur la route du Tour et qui refusent ?

J.-F.P. : Pas à ma connaissance. C'est même plutôt le contraire. Certaines appellent la direction du Tour de France pour être sûres qu'elles figureront bien sur le parcours.

LETTRE OUVERTE

Michel Cabart : « Élus de la montagne, les cyclistes ont besoin de vous »

Bénévole à la Fédération française de cyclotourisme, Michel Cabart est un homme d'éthique et d'actions. Après une première participation à Paris-Pékin en 2008, il a organisé et administré trois expéditions de longue durée à travers le monde : Pékin-Paris-Londres et en Amérique latine avant de mettre le cap, cet automne, sur l'Ouzbékistan. Au total, des voyages d'un à six mois et de parfois 14 500 km, lors desquels il est souvent accompagné d'une centaine de cyclistes. Parallèlement, Michel Cabart a mené à bien plusieurs projets d'entraide à bicyclette, emmenant même des prisonniers rouler entre Paris et Lens. Il est aussi un des responsables de la Cyclo-coeur, un rassemblement de cyclistes amateurs organisé chaque été depuis 2004 à Bourg-Saint-Maurice au profit des personnes souffrant d'un handicap et dont l'édition 2017 aura lieu le 13 août. Michel Cabart a 69 ans. Il a commencé à faire du vélo en 2003 avec sa femme, Odile. Ils habitent Peisey-Nancroix, en Tarentaise.

DR

« Nous nous sommes tous extasiés et nous extasierons toujours devant les exploits des champions qui grimpent gaillardement les pentes les plus raides mais il n'y a pas que le Tour de France dans la vie d'un cycliste. Dans la lenteur de nos propres pédalées, nous ne nous lassons jamais des sommets qui nous dominent et de l'irremplaçable beauté des paysages de montagne. On admire mieux et plus longtemps à vélo et c'est un privilège que chaque cycliste a à l'esprit. Depuis quelques années, la pratique connaît justement un développement inattendu et qui semble ne plus devoir s'arrêter.

La Fédération française de cyclotourisme a multiplié les initiatives – notamment le renforcement de la sécurité – afin d'accompagner ce mouvement. De leur côté, les pouvoirs publics ont développé le réseau des pistes cyclables. Force est cependant de constater que si toutes les communes, les départements ou les régions ne sont pas restés indifférents au phénomène grandissant, les élus sont encore loin d'avoir pris toute la mesure des besoins des cyclotouristes et de cette nouvelle activité touristique et donc économique.

On ne leur demande évidemment pas de tout savoir mais ils auraient sans doute beaucoup à gagner à commencer par écouter les pratiquants, qu'ils soient assidus ou pas. Chercher à comprendre est, en effet, la première des choses et déjà une évidence s'impose : il ne sert quasiment à rien d'engager quelque argent pour des résultats immédiats qui manquent de profondeur et de réflexion.

C'est une politique globale et respectueuse que les cyclistes appellent de leurs vœux pour vivre intensément leur passion ou leurs déplacements quotidiens, non seulement avec davantage de sécurité mais également avec davantage de plaisir ; un travail en profondeur et de longue haleine qui prenne en compte toutes les composantes du développement de la pratique : le VTT, le vélo de route, le vélo bien-être, le vélo aventure, le vélo de course, le handbike ou, maintenant, le vélo électrique dont l'essor apparaît sans fin.

Une politique respectueuse doit aller de l'accueil et de l'hébergement des cyclistes et de leurs accompagnants, à une restauration adaptée et un développement continu des pistes cyclables, même si on ne peut ignorer certaines contraintes géographiques et tant de choses encore.

Dois-je rappeler, en outre, que les effets positifs du cyclisme sur la santé de ses pratiquants sont aujourd'hui unanimement reconnus et appréciés ? Dois-je ajouter enfin que certains pays limitrophes ont appréhendé avant nous les bienfaits collectifs et individuels du cyclotourisme ?

Vous me demanderez : est-ce bien le rôle des élus de se mêler d'accueil ou d'hébergement ? Je répondrai simplement que, comme souvent, c'est à eux de donner l'impulsion, de tracer la route et de convaincre. Alors, oui, Messieurs les élus de la montagne, pédalez. Les cyclistes ont besoin de vous pour aider à dessiner ce nouveau monde dans lequel ils ont toute leur place. »

LE PARCOURS DE MONTAGNE ET DE MOYENNE MONTAGNE DU TOUR DE FRANCE 2017

5 JUILLET

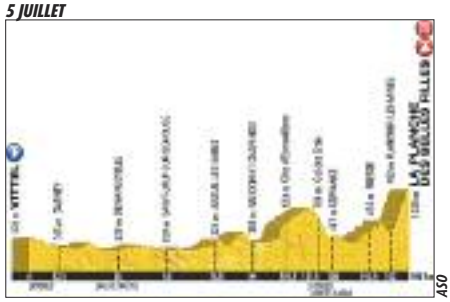

8 JUILLET

9 JUILLET

13 JUILLET

14 JUILLET

15 JUILLET

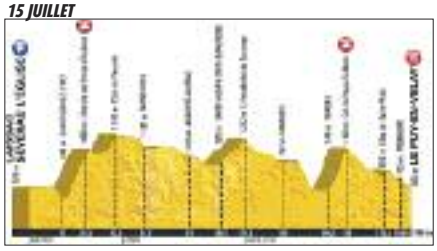

17 JUILLET

18 JUILLET

ASO

Téléphonie mobile : augmentation du nombre de communes desservies

La Fédération française des télécoms a présenté l'état d'avancement mensuel du programme gouvernemental zones blanches centres-bourgs.

L'objectif de ce programme, auquel participent les opérateurs de téléphonie mobile, l'État et les collectivités locales, est la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile avec le déploiement de manière mutualisée, d'ici juillet 2017, de l'Internet mobile dans les communes inscrites au programme zones blanches centres-bourgs qui disposent d'ores et déjà d'un pylône.

Au 31 mai 2017, 3 070 communes du programme bénéficiaient de l'Internet mobile de manière mutualisée par au moins trois opérateurs, dont 1 129 communes de montagne sur les 3 855 communes du programme.

Ces chiffres sont actualisés tous les mois (voir la liste ci-dessous) sur le site de la FFT (www.fftelecoms.org). Côté 4G, les choses s'accélèrent également d'après les dernières observations de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) publiées le 18 mai dernier.

Orange, SFR et Bouygues Telecom étaient tenus de couvrir 40 % de la population d'une zone dite « peu dense », représentant 18 % de la population française mais 63 % de la superficie totale du territoire national, avec la bande 800 MHz au 17 janvier 2017. Les déploiements se sont accélérés puisque, pour SFR, le taux de couverture de la population de cette zone est passé de 50 % à 68 %, chez Orange il s'élève à 58 %, tandis qu'il atteint les 66 % chez Bouygues Telecom.

JULIEN EICHINGER/STOCK.ADOBE.COM

« 3 070 communes bénéficient de l'Internet mobile de manière mutualisée dont 1 129 communes de montagne sur les 3 855 communes du programme. »

LA LISTE DES 100 NOUVELLES COMMUNES DE MONTAGNE COUVERTES EN INTERNET MOBILE DE MANIÈRE MUTUALISÉE PAR AU MOINS TROIS OPÉRATEURS AU COURS DES MOIS D'AVRIL ET MAI 2017

AUVERGNE – RHÔNE-ALPES

Ardèche : 6
Dunières-sur-Eyrieux, Labatie-d'Andaure, Pailharès, Saint-Cierge-la-Serre, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Sceautres

Cantal : 13
Cros-de-Montvert, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Chanterelle, Collandres, Deux-Verges, Mandailles-Saint-Julien, Menet, Rageade, Saint-Étienne-de-Chomeil, Soulages, Trémouille, Valette, Védrines-Saint-Loup

Drôme : 8
Aulan, Beaurières, Chauvac-Laux-Montaux, Cornillon-sur-l'Oule, Gumiane, Jonchères, La Motte-Chalancon, Volvent

Loire : 4
Débats-Rivière-d'Orpra, L'Hôpital-sous-Rochefort, Saint-Laurent-Rochefort, Saint-Thurin

Haute-Loire : 4
Chaudeyrolles, Riotord, Saint-Ilpize, Villeneuve-d'Allier

Puy-de-Dôme : 6
Courgoul, Égliseneuve-d'Entraigues, Novacelles, Saint-Bonnet-le-Bourg, Saint-Bonnet-le-Chastel, Saurier

Savoie : 2
Corbel, Saint-Colomban-des-Villards

BOURGOGNE – FRANCHE COMTÉ

Doubs : 6
Landresse, Villers-la-Combe, Chapelle-des-Bois, Dannemarie, Goumois, Grand'Combe-des-Bois

Jura : 1
La Pesse

Nièvre : 1
Saint-Léger-de-Fourgeret

Saône-et-Loire : 1
Châtenay

CORSE

Corse-du-Sud : 2
Orto, Poggiolo

Haute-Corse : 5
Felce, Ortale, Parata, Tarrano, Chisa

NOUVELLE AQUITAINE

Corrèze : 3
Saint-Cirgues-la-Loutre, Saint-Geniez-ô-Merle, Corrèze

Pyrénées-Atlantiques : 9
Arnéguy, Banca, Estérençuby, Haux, Hosta, Licq-Athérey, Sainte-Engrâce, Saint-Just-Ibarre, Urepel

OCCITANIE

Ariège : 6
Carla-de-Roquefort, Lieurac, Pradières, Arrien-en-Bethmale, Bethmale, Sem

Aude : 3
Campagna-de-Sault, La Fajolle, Salvezines

Gard : 3
Le Martinet, Saint-Florent-sur-Auzonnet, Les Plantiers

Lozère : 8
Auroux, Sainte-Hélène, Saint-Maurice-de-Ventalon, Bassurels, Saint-Rome-de-Dolan, Les Vignes, Villefort-Pourcharesses[1]

Hautes-Pyrénées : 4
Ardengost, Omex, Ossen, Ségus

PACA

Alpes-de-Haute-Provence : 2
Montagnac-Montpezat, La Robine-sur-Galabre

Alpes-Maritimes : 2
Entraunes, Saint-Martin-d'Entraunes

Vaucluse : 1
Brantes

(1) Villefort et Pourcharesses sont deux communes distinctes mais se partageant un même équipement.

Des communes classées montagne pénalisées par la réforme de la dotation de solidarité rurale

La loi de finances pour 2017 a modifié les règles d'affectation de la dotation de solidarité rurale (DSR) fraction bourg-centre pour les communes de moins de 1 500 habitants. Une réforme qui est loin d'être anodine pour certaines communes de montagne. L'ANEM s'est penchée sur les conséquences financières de cet amendement.

Dans l'attente de la grande réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la loi de finances pour 2017 s'est limitée à quelques retouches sur la dotation de solidarité rurale – le volet péréquation de la DGF. La principale mesure concerne le plafonnement de la population DGF pour l'attribution de la DSR fraction bourg-centre des communes qui comptent une population permanente de moins de 1 500 habitants.

Population DGF = population permanente (INSEE) + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravane sous certaines conditions (un habitant par place de caravane).

Dans le viseur : les communes touristiques qui disposent de nombreuses résidences et favorisées par l'ancien mode de calcul. Les rédacteurs de l'amendement reprochaient à ces communes de profiter de la dotation, sans pour autant assumer des charges de centralité. Si cette lecture est justifiée sur certains territoires, elle ne prend pas en compte le cas des stations de ski, véritables moteurs de l'économie locale et qui sont pourvoyeuses de services bien au-delà des limites de leur territoire (services de secours, cabinets médicaux, banques, commerces).

Ces communes supportent ainsi des charges importantes. Dans ce contexte, il

TOURISME

Sécurisation accrue pour l'emploi des saisonniers

L'ordonnance n° 2017-647 du 27 avril 2017 améliore la prise en compte de l'ancienneté dans les contrats de travail à caractère saisonnier et crée un droit à la reconduction des contrats pour sécuriser le parcours professionnel des travailleurs saisonniers.

Le travail saisonnier comporte par définition une part irréductible d'aléa, puisqu'il ne s'agit pas d'un contrat à durée indéterminée. Mais comment prendre en compte l'ancienneté, la reconduction des contrats, sans pour autant rigidifier les relations entre employeurs et salariés ?

La loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels du 8 août 2016 a apporté une première série de réponses. Tout d'abord, en obligeant les branches professionnelles, dans lesquelles l'emploi saisonnier est particulièrement développé, à engager des négociations afin de définir les modalités de reconduction de ce contrat et de prise en compte de l'ancienneté du salarié.

Ensuite en autorisant le gouvernement, faute d'accord dans la branche ou l'entreprise, à agir par voie d'ordonnance pour éviter un vide juridique.

Ainsi, l'ordonnance du 27 avril dernier permet, tout d'abord, de mieux prendre en compte l'ancienneté d'un travailleur saisonnier lorsque ce dernier a conclu plusieurs contrats de travail, sur une ou plusieurs saisons, avec la même entreprise. La présence de périodes sans activité ne nuit pas au caractère successif des contrats.

En second lieu, l'ordonnance crée un droit à la reconduction du contrat de travail à caractère saisonnier lorsque le salarié a effectué deux mêmes saisons sur deux années consécutives et lorsque l'employeur dispose d'un emploi compatible avec sa qualification. L'employeur est ainsi tenu d'informer le travailleur saisonnier de son droit à la reconduction du contrat.

En résumé, cette ordonnance s'appliquera à défaut d'accord sur la reconduction et l'ancienneté au niveau de la branche ou de l'entreprise. Elle participe ainsi à la sécurisation du parcours professionnel des saisonniers et lutte contre le caractère précaire de ces emplois, reconnu dans la loi travail suite à un amendement porté par Marie-Noëlle Battistel, présidente de l'ANEM.

LE CHÈQUE-VACANCES : UN OUTIL DE PAIEMENT POUR L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS EN MONTAGNE

L'ANCV[1] soutient le développement économique des zones de montagne grâce au chèque-vacances et à ses différents programmes de solidarité. L'un de ses objectifs est d'en favoriser l'accessibilité. Les retombées sont multiples pour les publics concernés : aide aux vacances en montagne pour tous, soutien au tourisme toute l'année, mais aussi contribution à la rénovation du patrimoine local.

L'hébergement (villages vacances, gîtes et chambres d'hôtes, etc.) et les différentes activités qu'offre la montagne (location de matériel de ski et de randonnée, forfaits de remontées mécaniques, restauration en altitude, activités en plein air…) peuvent être payés grâce aux chèques-vacances. En 2016, le volume de remboursement en chèques-vacances dans les départements situés en montagne (Ariège, Savoie, Haute-Savoie, Alpes-de-Haute-Provence, Corse, Hautes-Alpes, Hautes-Pyrénées, Isère, Jura, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales et les Vosges) a atteint 235 millions d'euros. Ils sont acceptés par plus de 41 803 points d'accueil dans ces départements.

paraît tout à fait légitime que ces communes continuent de percevoir la fraction bourg-centre. D'après les données disponibles sur le site de la direction générale des collectivités locales, douze communes classées montagne situées dans les Alpes, le Massif central et les Pyrénées ont perdu définitivement leur éligibilité à la DSR fraction bourg-centre. Conformément à ce qui a été prévu, elles ont perçu en 2017 une garantie de sortie égale à 50 % de la dotation de 2016. Entre 2016 et 2018, le manque à gagner s'élèvera selon les communes de montagne concernées à un chiffre qui varie entre 25 357 € et 300 786 €.
Cette perte s'ajoute à l'effort demandé aux collectivités pour la réduction du déficit public depuis 2014. Une situation insoutenable pour ces communes qui continuent à investir pour les stations de ski de demain !

Depuis son lancement, le e-chèque-vacances facilite la vie des passionnés de ski en leur permettant de réserver parmi un large éventail de séjours, de la petite station familiale aux pistes les plus réputées, directement sur Internet. Parmi les professionnels qui acceptent le e-chèque-vacances, on peut citer : les sites Internet Ski-Planet.com et lastationdeski.com, des résidences de vacances à la montagne (Azureva, Belambra, Néméa, Ternelia, Les Villages clubs du soleil, VTF et Goélia), et les domaines skiables (Val d'Allos, Oz-Vaujany, Montgenèvre et Deux Alpes Loisirs).

(1) Agence nationale pour les chèques-vacances.

LES DATES

5 juillet — Premier Mountain Business Summit de Tarbes (jusqu'au 8 juillet)

6 juillet — Réunions départementales Hautes-Pyrénées et l'Aude

7 juillet — Réunion départementale Pyrénées-Orientales

10 juillet — Réunions départementales Haut-Rhin et Bas-Rhin

L'ÉLU DU MOIS

JEAN-JACQUES GIANNI : SAVOIR CANALISER SES ATOUTS TOURISTIQUES

DR

Ancien directeur de la chambre d'Agriculture de son département, Jean-Jacques Gianni est vice-président de l'association des communes forestières de Corse-du-Sud. Il est membre du Comité directeur depuis 2014, en tant que maire de la commune d'Évisa, elle-même membre de la communauté de communes de l'Ouest Corse (qui regroupe 33 communes pour 7 700 habitants), au sein de laquelle il est vice-président en charge de l'Agenda 21. Il exerce ce mandat depuis 2009.
Son village, situé au-dessus de Ota-Porto, à la lisière de la forêt d'Aïtone à près de 1 000 mètres d'altitude, s'enorgueillit dans sa devise de sa localisation en nid d'aigle : « Alta tenet Evisa » (Évisa tient la hauteur). S'il ne compte que 208 habitants permanents, on y trouve plus de 230 résidences secondaires, ce qui a pour effet de tripler la population durant la saison d'été. De ce fait, on y trouve un certain nombre de commerces et services plutôt inhabituels dans une bourgade de cette taille : une épicerie, trois hôtels, quatre cafés-restaurants, des auberges, des gîtes, une menuiserie, des producteurs de charcuterie, de miel, de fromage, d'artisanat de livres et même un forgeron coutelier !
Tout à fait conscient du potentiel d'attractivité touristique de sa commune, il se bat pour un tourisme durable et pour réhabiliter et remettre en service le village de vacances de Paisolu, construit en 1975 et fermé depuis plus de quinze ans, et milite activement en faveur de la révision de la charte du Parc naturel régional de Corse, soumise jusqu'en juin à enquête publique. Au sein de l'Association, il a œuvré activement à la mise en place (récente) du comité de massif de Corse. Il est aussi un des fervents promoteurs du concept d'île-montagne reconnu par la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016, dont il espère qu'elle facilitera l'obtention de fonds structurels de l'Union européenne.

COMITÉ DIRECTEUR

La rentrée en ligne de mire

Le dernier Comité directeur avant la coupure d'été s'est tenu à l'espace Grenelle, dans les locaux parisiens d'Enedis, partenaire de l'ANEM. Au lendemain des élections législatives, l'essentiel de la réunion a été consacré à la reprise pleine et entière des activités de l'Association.

Le Comité directeur a, dans un premier temps, examiné les incidences des résultats des élections législatives du 18 juin sur son collège dédié aux parlementaires. Sur les 37 députés sortants, 17 des 24 qui se représentaient ont été réélus, et 4 autres membres du Comité directeur sont devenus (ou redevenus) députés. Compte tenu de l'importance du renouvellement des députés, auquel s'ajoutera celui des sénateurs fin septembre, il a été décidé d'organiser à la rentrée une réunion afin de présenter l'Association aux nouveaux parlementaires et leur faire mieux connaître ses rouages.
S'agissant de la campagne d'adhésion, la présidente Marie-Noëlle Battistel et la secrétaire générale Annie Genevard ont fait part de leur volonté de reprendre à un rythme soutenu les réunions départementales, essentielles au maintien des liens entre l'Association et les élus de toutes les collectivités de montagne avec l'aide des responsables départementaux et de massif. Ainsi, après trois réunions dans les Pyrénées (Aude, Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Orientales) puis dans les Vosges (Haut-Rhin et Bas-Rhin) d'ici la mi-juillet, d'autres réunions devraient se tenir courant septembre, notamment en Isère, dans le Doubs, dans le Jura, en Corse, en Savoie et en Haute-Savoie ainsi que dans le Cantal.

ANEM

En ce qui concerne la préparation du 33e Congrès à Forcalquier, les thématiques des diverses tables rondes ont été arrêtées.
Enfin, le Comité directeur a adopté deux motions : l'une demandant que les prélèvements autorisés de loups progressent au prorata de l'expansion du prédateur, l'autre que l'agriculture de montagne conserve toute sa place dans la PAC post 2020.

L'ANEM

33 ans au service de la montagne et de ses élus

L'Association a vocation à rassembler tous les niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, départements et régions) ainsi que 274 parlementaires de toutes sensibilités politiques, unis pour promouvoir les intérêts des massifs français.

En **métropole** : **1/4** du territoire **6** massifs **6500** communes et intercommunalités **300** stations **48** départements **7** régions **5** millions d'habitants
En **Outre-mer** : **66** communes **3** régions **1,4** millions d'habitants

Informations et contact sur le site : www.anem.org
Suivre l'actualité de l'ANEM : @AnemMontagne